

ANNEXE 3

Heures déduites

Hospitalisation

Les heures d'absence sont déduites dès le premier jour d'hospitalisation sur présentation d'un bulletin de situation de l'hôpital.

Maladie

La structure prévoit une déduction au 1^{er} jour complet d'absence sur présentation d'un justificatif :

- Eviction par le médecin de la crèche.
- Maladie sur présentation d'un certificat médical

Décès dans la famille

3 jours déduits sur présentation de l'avis de décès.

Fermeture prévue et imprévue de la crèche

Déduction des heures dès le premier jour de fermeture.